



**MAIRIE DE LURY SUR ARNON**  
25 rue de la Mairie - 18120 LURY SUR ARNON

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2021**  
18h30 à Lury sur Arnon

L'an deux mille vingt et un, le 25 février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de LURY-SUR-ARNON, convoqué, s'est réuni au centre socio-culturel, sous la présidence de Madame Chantal CREPAT, Maire de LURY-SUR-ARNON

**Présents** : Chantal CREPAT, Christophe CHARRIOT, Thierry CHERRIER, Laëtitia FOUSSARD, Annick GAUSSET, Jean-Sylvain GUILLEMAIN, Didier HINNIGER, Angélique LAMY, Jean-François PETIT, Marie-France THOMAS, Aude TIVRIER

**Absents ou Excusés** : Cédric GOURIN (Pouvoir à Didier HINNIGER), Arnaud HEMERET (Pouvoir à Chantal CREPAT), Bernard MITTON (Pouvoir à Jean-Sylvain GUILLEMAIN), Sophie VIVIEN (Pouvoir à Laëtitia FOUSSARD)

**Secrétaire de séance** : Annick GAUSSET

-----  
**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Le Conseil Municipal convoqué à Lury sur Arnon, s'est tenu le 28 janvier 2021.

*Après avoir entendu le Maire rappeler les grandes lignes du dernier conseil municipal, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents (15 voix « Pour »).*

**2 – DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Madame le Maire rappelle que suite à la modification des statuts du SIAEP Lury, Chéry, Cerbois, il convient de désigner un délégué suppléant pour ce Syndicat. Elle demande à l'assemblée qui se porte candidat.

Monsieur Didier HINNIGER se porte candidat.

Elle propose aux membres de l'assemblée de délibérer.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » accepte la candidature de Monsieur Didier HINNIGER en tant que délégué suppléant pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.*

### **3 – DELIBERATION PORTANT SUR L'AVENANT N° 3 DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'assemblée doit délibérer sur l'avenant n° 3 du contrat de territoire 2019/2021.

Les modifications concernent les projets ci-dessous :

- Climatisation sur 3 sites – Micro-crèches et villa Quincy
- Agrandissement et mise en sécurité de la déchetterie de Lury sur Arnon

Elle propose aux membres de l'assemblée de délibérer.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » approuve l'avenant n° 3 du contrat de territoire 2019/2021.*

### **4 – CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Installation d'un Conseil Municipal des Jeunes avec un comité consultatif.

*Après avoir entendu l'exposé du Maire relatif au Conseil Municipal des Jeunes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » accepte l'institution d'un Conseil Municipal des Jeunes et la création d'un Comité Consultatif pour celui-ci.*

*Aude TIVRIER, Vice-présidente du Conseil Municipal des Jeunes, rapporte que les 2 personnes extérieurs seront :*

- *Madame Catherine CELICE et Madame Stéphanie ROSE (2 personnes ressources)*

*L'élection du Conseil Municipal des Jeunes se tiendra le Samedi 17 avril 2021.*

### **5 – ABONNEMENT A VIGIFONCIER SAFER**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Cœur de Berry a souhaité mettre fin à l'abonnement au portail VIGIFONCIER à compter du 31/12/2020. De ce fait, nous n'avons plus accès à ce portail. Une présentation est faite aux membres.

#### **Qu'est-ce-que VIGIFONCIER ?**

VIGIFONCIER est un portail de cartographie qui vous accompagne dans vos décisions d'aménagement de votre territoire. **Il vous informe, en temps réel, sur les transactions réalisées sur votre commune.**

Le Maire demande aux membres de se prononcer sur la convention d'abonnement au portail VIGIFONCIER.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » approuve la convention d'abonnement au portail VIGIFONCIER.*

## **6 – REVISION DU LOYER POUR LE LOGEMENT « 1 RUE DU CHAMBORD »**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la démolition du garage et de la dépendance faisant partie du logement « 1 Rue du Chambord », il convient de réviser le loyer à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

Madame le Maire propose de réduire le montant du loyer à hauteur de 35,00 € correspondant au garage et à la dépendance.

Elle demande à l'assemblée de se prononcer.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix « Pour » accepte de réduire le loyer de 35,00 €.*

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- Information aux élus sur l'ouverture du dispositif de remboursement des sommes correspondant aux frais de garde ou d'assistance des élus des communes de moins de 3 500 habitants.
- Election départementale et élection régionale.

*En vue des prochaines élections, la liste électorale va être mise à jour avant la commission de contrôle prévue entre le 20 et 23 mai.*

- Suite à une demande écrite de 3 conseillers pour inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal « le débat et l'organisation d'un référendum au sujet du projet de parc éolien sur la commune ».

*Cette demande n'est pas recevable car le vote de novembre 2018 et avril 2019 par le précédent conseil municipal valide l'acceptation du projet et l'accord de réalisation des études de faisabilité.*

*Le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune.*

*Maintenant la compétence de l'autorisation ou non de l'implantation d'un parc éolien sur la commune relève de Monsieur le préfet.*